

Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon 7 août 2020 à Castellane Compte-rendu synthétique

FORMATION PLENIERE

Membres du comité syndical présents :

- Jean-Pierre BAGARRE, Aiguines
- Jean-Marie PAUTRAT, Allons
- Marie-Christine TERRASSON, Aups
- Liliane MONTALAND, Bargème
- Aurélie CARTON, Blieux
- Amélie ROUVIER, Brenon
- Philippe MARANGES, Nina JONKER, Castellane
- Nans BELLINI, Châteauneuf
- Yves CAMOIN, Comps sur Artuby
- Isabelle SCHMIDT, Demandolx
- Laurent GUIOU, Dominique GENSE, Esparron de Verdon
- Gilles LOMBARD, Ginasservis
- Joëlle TEBAR, Gréoux les bains
- Annick BATTESTI, La Bastide
- Jean-Charles ŒIL, Emmanuelle FOLCO, Mireille VOLA, La Garde
- Raymonde CARLETTI, La Martre
- Jean-Paul ROUX, Le Bourguet
- Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue
- France LAJOIE-GUIEU, Montagnac-Montpezat
- Romain COLIN, Moustiers Sainte Marie
- Claude GUERIN, Peyroules
- Elisabeth SACIER, Puimoisson
- Jacques ESPITALIER, Quinson
- Gérard LAGARDE, Claude ARNAUD, Riez
- Patrick ROY, Roumoules
- Jean-Marc BERARD, Sillans la cascade
- François GONDRAN, Soleilhas
- François GERIN-JEAN, St André les Alpes
- Paul CORBIER, St Julien du Verdon
- Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier
- Luc DONNIER, Saint Jurs
- Lucie GOSSMAN, St Martin de Brômes
- Bernard CLAP, Gilbert SUZAN, Rosalie POZZO, Trigance
- Bernard MAGNAN, Valensole
- Romain BARLATIER, Vinon sur Verdon
- Hélène CABRI-CLOUET, Andon
- Paul JACQUET, Châteauneuf
- Alain DELSAUX, La Mure-Argens
- Yana BREZINA, La Roque-Esclapon
- Robert MARTORANO, Lambruisse
- Alain SAVARY, Saint Paul lez Durance
- Laurent CALVIN, Thorame-Haute
- Alain MARINO, Valderoure
- Sophie VIAL, Villars-Colmars
- Claude MARIN, Dracénie Provence Verdon Agglomération
- Gilles MEGIS, Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon agglomération
- Marc BONDIL, Provence Alpes Agglomération
- Patrick VINCENTELLI, Serge CONSTANS, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
- Michèle BIZOT-GASTALDI, Jean MAZZOLI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de Lumière
- Jean-Paul HENRY, Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
- Jean FLORIMOND, Communauté de communes de Fayence
- Martine ZERBONE, ville de Draguignan
- Danielle URQUIZAR, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
- Eliane BARREILLE, Jean BACCI, Roselyne GIAI-GIANETTI, Conseil régional Sud Provence Alpes côte d'Azur

Ont donné pouvoir :

- Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Jean-Marie PAUTRAT
- Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) à Gérard LAGARDE
- Armand FERRANDO (La Palud sur Verdon) à Arlette RUIZ
- Mireille BENEDETTI (Conseil régional) à Eliane BARREILLE
- Roger MASSE (Conseil départemental 04) à Danielle URQUIZAR
- Hervé PHILIBERT (CCPV) à Michèle BIZOT-GASTALDI
- Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Jean-Pierre BAGARRE

1. Election des membres du Bureau syndical

Les membres du comité syndical réunis en formation plénière, ont procédé à l'élection des membres du Bureau du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, conformément aux statuts et règlement intérieur.

Le bureau de vote était présidé par M. Patrick ROY, doyen d'âge, assisté des 4 assesseurs suivants : M. Paul CORBIER et M. Jean-Pierre HERRIOU (les 2 doyens) M. Romain BARLATIER et Mme Nina JONKER (les 2 benjamins).

Suite au vote de chacun des représentants au sein de leur collège respectif et au dépouillement des bulletins par les assesseurs du bureau de vote, le Président du bureau de vote a déclaré les suffrages obtenus par chacun des candidats :

Collège des conseillers régionaux :

- BACCI Jean 72 voix
- BARREILLE Eliane 72 voix

Collège des conseillers généraux :

- URQUIZAR Danielle (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) 16 voix
- PEREZ-LEROUX Nathalie (Conseil départemental du Var) 16 voix

Collège des Etablissements Publics de Coopération intercommunale :

- BIZOT-GASTALDI Michèle (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) 10 voix
- BIANCHI Christophe (Durance Luberon Verdon Agglomération)..... 11 voix

Collège des communes et villes-porte :

- BAGARRE Jean-Pierre (Aiguines) 80 voix
- CARLETTI Raymonde (La Martre) 78 voix
- CLAP Bernard (Trigance) 71 voix
- COLIN Romain (Moustiers Sainte Marie) 76 voix
- CORBIER Paul (Saint Julien du Verdon) 77 voix
- ESPITALIER Jacques (Quinson) 79 voix
- FAURE Antoine (Aups) 73 voix
- GUIOU Laurent (Esparron de Verdon) 54 voix
- HERRIOU Jean-Pierre (Moissac-Bellevue) 80 voix
- MAGNAN Bernard (Valensole) 80 voix
- MARANGES Philippe (Castellane) 72 voix
- PAUTRAT Jean-Marie (Allons) 79 voix
- RUIZ Arlette (Saint Julien le Montagnier) 84 voix
- STURMA-CHAUVEAU Magali (Rougion) 76 voix
- TEBAR Joëlle (Gréoux les bains) 72 voix
- BICHON Bruno (Thorame-Basse) 79 voix
- SAVARY Alain (Saint Paul lez Durance) 85 voix

Le Président du bureau de vote a déclaré élu, au premier tour à la majorité absolue des voix, les 22 membres suivants :

Collège des conseillers régionaux Provence Alpes Côte d'Azur :

- **Mme BARREILLE Eliane**
- **M. BACCI Jean**

Collège des conseillers généraux :

- **Mme URQUIZAR Danielle**, Conseil Général des alpes de Haute Provence
- **Mme PEREZ-LEROUX Nathalie**, Conseil Général du Var

Collège des EPCI :

- **Mme BIZOT-GASTALDI Michèle**, Communauté de communes Alpes Provence Verdon
- **M. BIANCHI Christophe**, Durance Luberon Verdon Agglomération

Collège des communes et des villes-porte :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - M. BAGARRE Jean-Pierre | - M. MAGNAN Bernard |
| - Mme CARLETTI Raymonde | - M. MARANGES Philippe |
| - M. CLAP Bernard | - M. PAUTRAT Jean-Marie |
| - M. COLIN Romain | - Mme RUIZ Arlette |
| - M. CORBIER Paul | - Mme STURMA-CHAUVEAU Magali |
| - M. ESPITALIER Jacques | - Mme TEBAR Joëlle |
| - M. FAURE Antoine | - M. BICHON Bruno |
| - M. HERRIOU Jean-Pierre | - M. SAVARY Alain |

2. Elections du Président et des 7 vice-Présidents

Les membres du Bureau nouvellement élus se sont réunis pour élire le Président et les 7 vices Présidents du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon. Ont été élus, les membres suivants :

Postes	Candidats	voix obtenues	Elu.es
Président	Bernard CLAP :	21 voix	Bernard CLAP
1 ^{er} vice-Président	Eliane BARREILLE :	21 voix	Eliane BARREILLE
2 ^{ème} vice-Président	Jacques ESPITALIER :	19 voix	Jacques ESPITALIER
3 ^{ème} vice-Président	Arlette RUIZ :	20 voix	Arlette RUIZ
4 ^{ème} vice-Président	Antoine FAURE : Joëlle TEBAR :	14 voix 9 voix	Antoine FAURE
5 ^{ème} vice-Président	Michèle BIZOT-GASTALDI : Christophe BIANCHI :	11 voix 12 voix	Christophe BIANCHI
6 ^{ème} vice-Président	Paul CORBIER : Joëlle TEBAR :	17 voix 6 voix	Paul CORBIER
7 ^{ème} vice-Président (hors Parc)	Alain SAVARY :	21 voix	Alain SAVARY

3. Délégation d'attribution du comité syndical au Bureau

Conformément à l'article 12 des statuts, les membres du comité syndical à l'unanimité délèguent au Bureau dans son ensemble toutes les attributions du comité syndical à l'exception de celles exclues par l'article L5211-10 du CGCT et par l'article 12 des statuts et telles que listées ci-dessous :

- Définition des orientations budgétaires
- Vote des budgets primitifs, des budgets supplémentaires, des décisions modificatives, approbation des comptes administratifs
- Création des emplois nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte et définition des règles relatives à leur statut
- Mise en œuvre ou suppression des régies de recettes ou régies d'avance et fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances.
- Vote du règlement intérieur du syndicat mixte
- Modification des statuts
- Autorisation du président à ester en justice
- Autorisation à recevoir des dons et legs

Les pouvoirs listés ci-dessus resteront donc de la seule compétence du comité syndical. Toutes les attributions, autres que celles listées ci-dessus seront déléguées au Bureau du syndicat mixte.

4. Désignation du Conseil d'exploitation de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés

Sont désignés les membres suivants :

	Le Président du Parc naturel régional du Verdon	
	<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>
Conseil régional (2 titulaires et 2 suppléants) :	Roselyne GIAI-GIANETTI	Eliane BARREILLE
	Mireille BENEDETTI	Jean BACCI
Conseil départemental 04 (1 titulaire et 1 suppléant) :	Roger MASSE	Danièle URQUIZAR
Conseil départemental 83 (1 titulaire et 1 suppléant) :	Nathalie PEREZ-LEROUX	Louis REYNIER
Communes (6 titulaires et 6 suppléants) :	Jean-Pierre BAGARRE	Corinne PELLOQUIN
	Gérard LAGARDE	Arlette RUIZ
	Romain COLIN	Yves CAMOIN
	Magali STURMA-CHAUVEAU	Patrick VINCENTELLI
	Philippe MARANGES	Antoine FAURE
	Michèle BIZOT-GASTALDI	Joëlle TEBAR

5. Autorisation du Président à ester en justice

Considérant l'intérêt pour le Parc d'être représenté par le Président pour garantir les intérêts du Parc dans les actions engagées en justice, en tant que demandeur ou défendeur et ce devant toute juridiction saisie, tant en première instance qu'en appel et en cassation.

Les membres du comité syndical :

- autorisent le Président à ester en justice afin de représenter les intérêts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, en tant que demandeur ou défendeur, sur tout affaire à venir et ce devant toute juridiction saisie, tant en première instance, qu'en appel et en cassation
- autorisent le Président à faire tout acte conservatoire ou interruptif des décisions sans autorisation préalable du Comité syndical qui devra délibérer ultérieurement sur ces actes.

6. Autorisation du Président à créer des emplois pour besoins occasionnels

Les membres du comité syndical autorisent le Président à :

- recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un **accroissement temporaire d'activité** pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.
- recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un **accroissement saisonnier d'activité** pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois consécutifs.
- remplacer les agents sur des emplois permanents (titulaire ou non titulaire) en cas de congés maladie, maternité, congés annuels ou tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Moustiers Sainte Marie, le 13 août 2020

Le Président
Bernard CLAP

